

L'examen initial du gibier



Aide-mémoire
pour
les personnes
formées

Sommaire

Le mot du Président	p. 1
Le tableau réglementaire	p. 2

LE SANGLIER

Sanglier : carcasse normale en peau	p. 4
Sanglier : tube digestif normal	p. 5
Sanglier : foie normal	p. 6
Sanglier : poumons normaux	p. 7
Sanglier : cœur normal	p. 8

LE CHEVREUIL

Chevreuril : carcasse normale en peau	p. 9
Chevreuril : tube digestif normal	p. 10
Chevreuril : foie et poumons normaux	p. 11
Chevreuril : cœur normal	p. 12

LE CERF, LA BICHE

Biche : Carcasse normale en peau	p. 13
Cerf : tube digestif normal	p. 14
Cerf : foie normal	p. 15
Cerf : poumons normaux	p. 16
Biche : cœur normal	p. 17

La fiche d'examen initial	p. 18
Aide à la décision petit gibier	p. 20

Tiré à part : Aide à la décision grand gibier

Les chasseurs, garants de la qualité du gibier, jusqu'au bout de la fourchette

Le gibier est un sujet d'attention permanent pour le chasseur.

Entièrement impliqué dans la gestion des espèces, qui fait partie intégrante de son loisir de pleine nature, le chasseur s'intéresse à tout ce qui a un impact sur les populations de gibier.

C'est ainsi qu'au travers de leurs associations de chasse (80.000 en France) ou regroupés en Groupements d'Intérêt Cynégétique, les chasseurs ne comptent pas leur temps, avec leurs Fédérations pour observer, gérer et développer partout une chasse durable, qui garantit la présence d'un gibier de qualité.

Au travers des nombreuses formations, organisées par les Fédérations des chasseurs, cette notion de qualité diffuse et imprègne les générations.

Le nouvel enjeu amené par les récents textes européens sur l'hygiène alimentaire, intègre la chasse et la viande de gibier dans la chaîne alimentaire et organise sa traçabilité. Désormais, les chasseurs sont formés pour veiller sur le gibier, jusqu'après le coup de feu.

Distinguer le normal du douteux : c'est l'objectif de cet enseignement. Il ne vise pas à diplômer des vétérinaires, mais à offrir aux premiers détenteurs du gibier, les moyens d'attester que le gibier que l'on cède sur le marché ou même à ses proches, a fait l'objet d'une attention soutenue et d'un respect continu.

Le gibier offre une viande d'une rare qualité diététique. Cette viande sauvage, pleine de symboles, est aussi un trésor de bienfaits ! Mais un trésor fragile, qui mérite toute l'attention des chasseurs, garants d'une faune riche, variée et de bonne qualité avant, pendant et . . . après la chasse : jusqu'au bout de la fourchette.

Ce livret est destiné au chasseur formé, pour la pratique de l'examen initial sur le terrain. La FNC tient à remercier l'INFOMA pour la fourniture des photographies et la relecture du livret ainsi que la DGAL – BMP (Ministère de l'Agriculture) pour sa relecture attentive.

Charles-Henri de Ponchalon,
Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

Le tableau ré

Partage convivial de la venaison	Cession à des particuliers ¹	Repas de chasse, repas associatifs
Hors champ d'application de la nouvelle réglementation. Mais la responsabilité civile du chasseur reste entière !	Dépeçage, plumaison, découpe possibles	-
	Traçabilité recommandée ²	Traçabilité obligatoire
	Examen initial recommandé ²	Examen initial obligatoire
	Information trichine obligatoire	Contrôle trichine obligatoire sous la responsabilité des chasseurs
	Bonnes pratiques d'hygiène recommandées ²	Bonnes pratiques d'hygiène recommandées

1 - Cas d'une vente ou d'un don à un particulier « anonyme » qui ne fait pas partie des proches des chasseurs (co

2 - Dans ce type de cession, la responsabilité civile du chasseur reste entière. Il est donc recommandé de préserver

glementaire

Vente directe sur le marché local (80 km de rayon)	Vente aux ateliers de traitement et négociants de gibier
Dépeçage, plumaison, découpe interdits	Dépeçage, plumaison, découpe interdits
Traçabilité obligatoire	Traçabilité obligatoire
Examen initial obligatoire	Examen initial obligatoire
Contrôle trichine obligatoire sous la responsabilité des chasseurs	Contrôle trichine obligatoire effectué en atelier de traitement
Bonnes pratiques d'hygiène obligatoires	Bonnes pratiques d'hygiène obligatoires

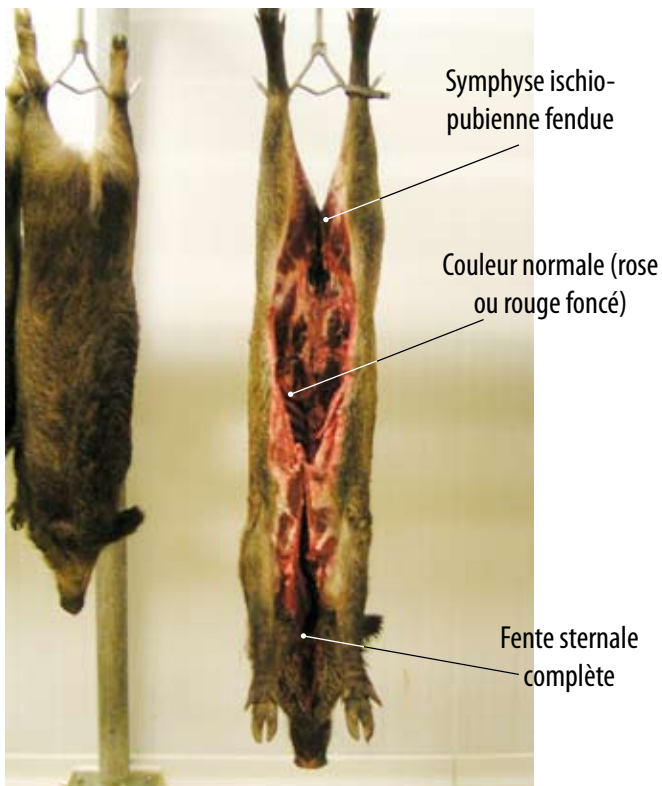


omme la cession à des consommateurs « anonymes » qui se présentent en fin de journée de chasse).
er cette responsabilité par de tels moyens.



Le sanglier

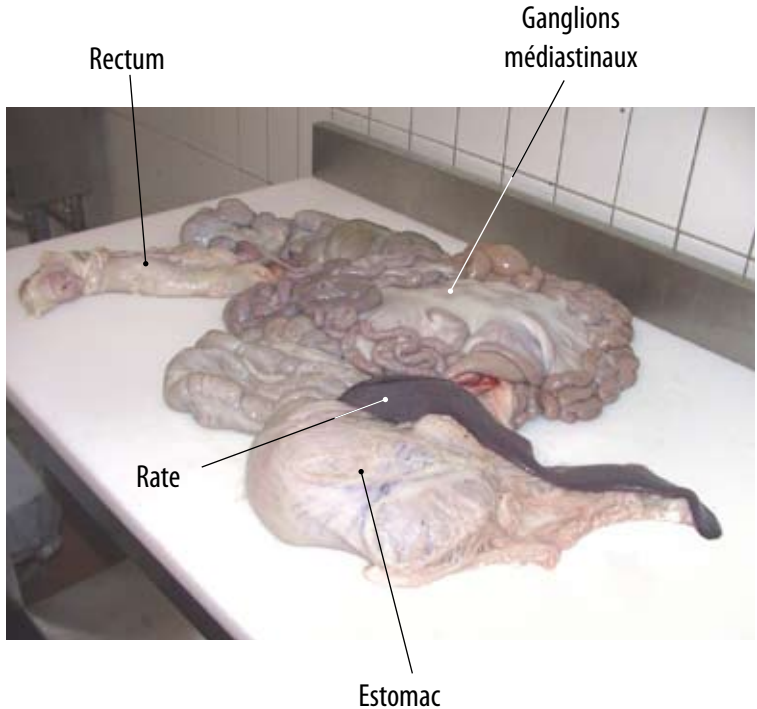
Sanglier : carcasse normale en peau



Le sanglier



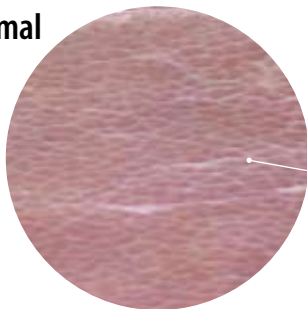
Sanglier : tube digestif normal



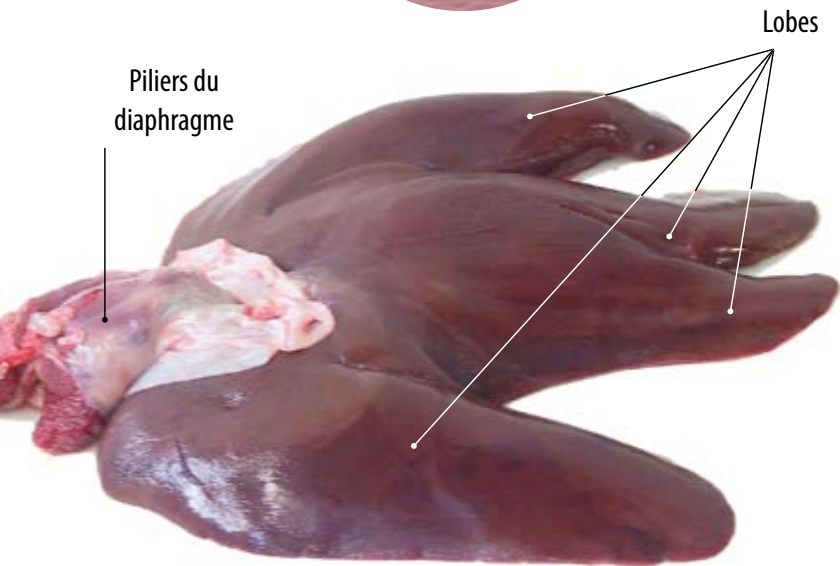


Le sanglier

Sanglier : foie normal



Lobulation
(détail)



Piliers du
diaphragme

Lobes

Le sanglier

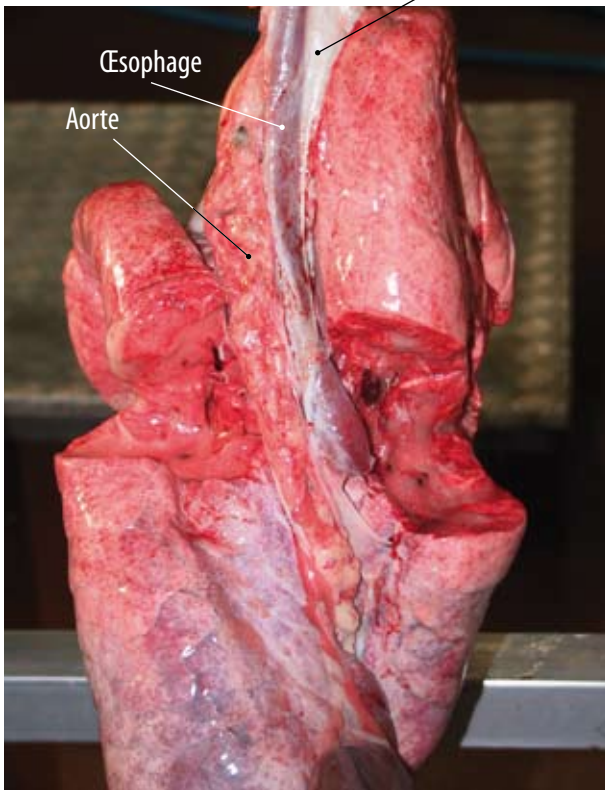


Sanglier : poumons normaux

Trachée

Œsophage

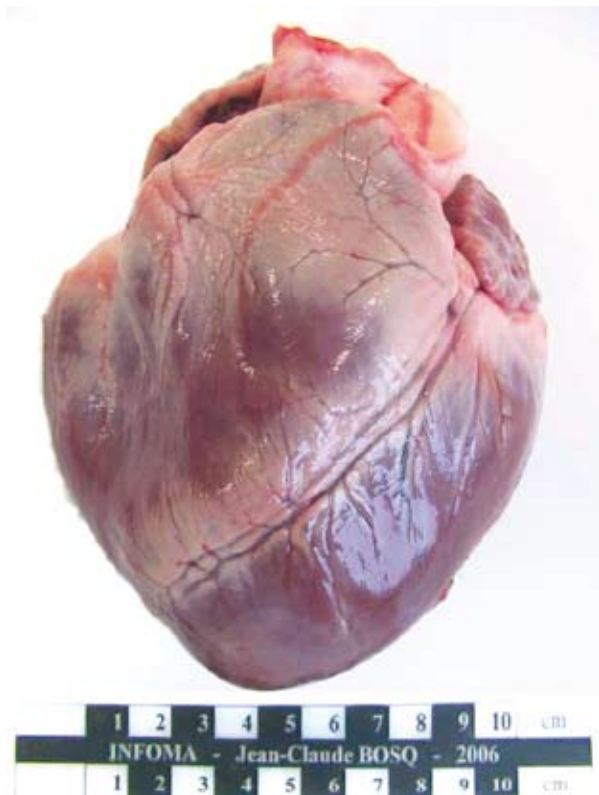
Aorte





Le sanglier

Sanglier : cœur normal

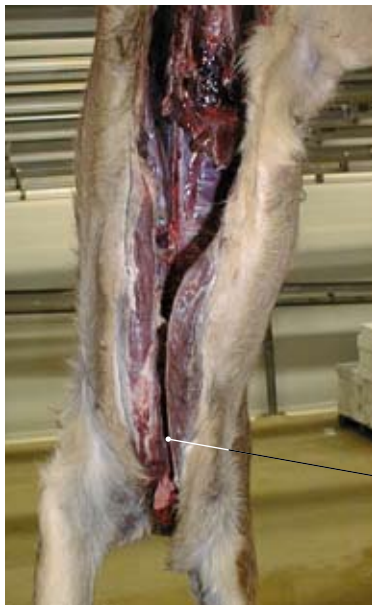


Le chevreuil



Chevreuril : carcasse normale en peau

Symphyse ischio-pubienne fendue



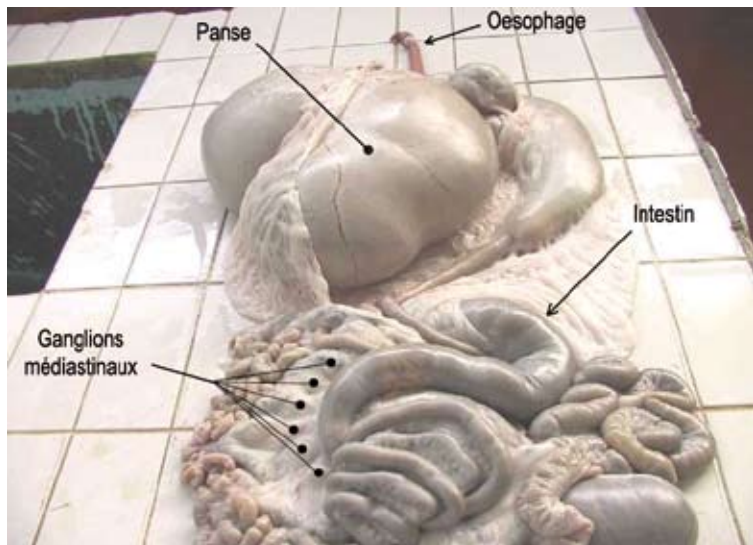
Couleur normale (rose ou rouge foncé)

Fente sternale complète



Le chevreuil

Chevreuil : tube digestif normal

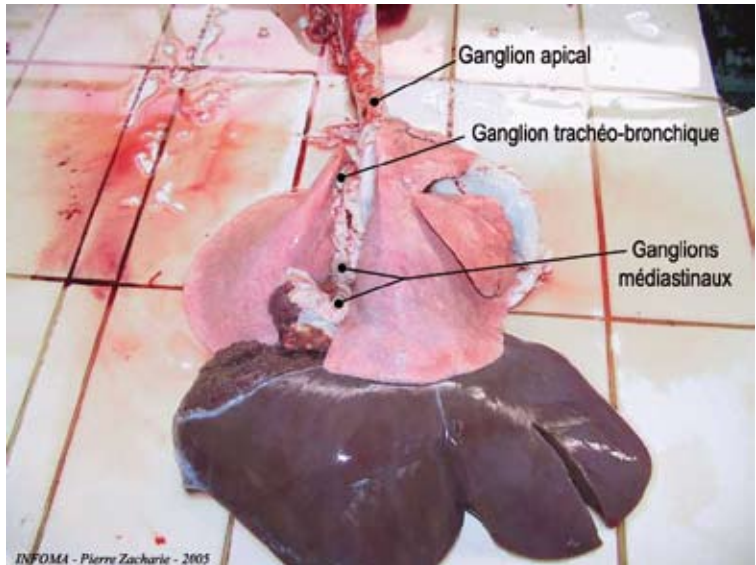


Tube digestif présenté : mouflon. Comparable au tube digestif du chevreuil

Le chevreuil



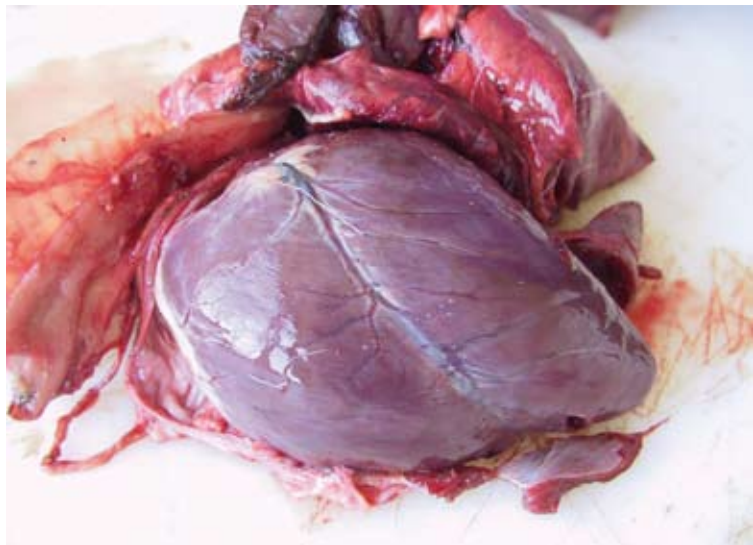
Chevreuril : foie et poumons normaux





Le chevreuil

Chevreuil : cœur normal



Le cerf, la biche



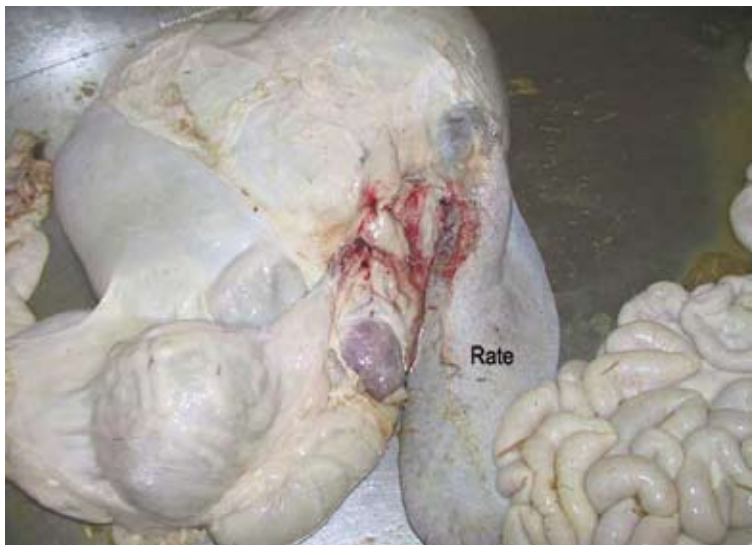
Biche : carcasse normale en peau





Le cerf, la biche

Cerf : tube digestif normal

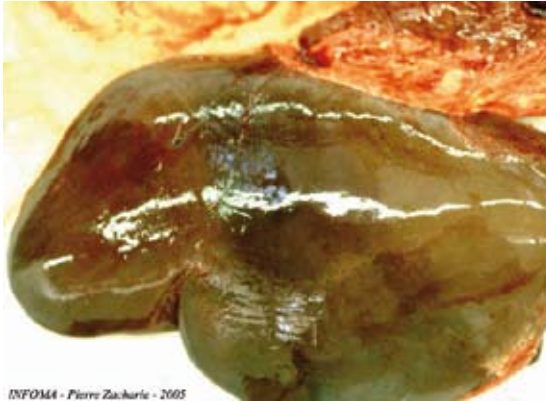


Le cerf, la biche



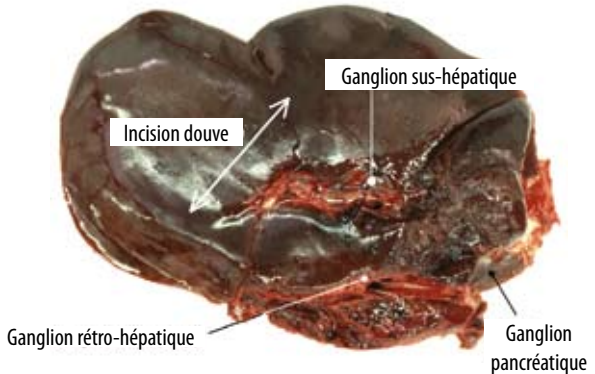
Cerf : foie normal

Face diaphragmatique



INFO44 - Pierre Zacharie - 2005

Face viscérale





Le cerf, la biche

**Cerf : poumons
normaux**



Le cerf, la biche



Biche : cœur normal



INFOMA - Pierre Zacharie - 2005

La fiche d'ex



FICHE D'ACCOMPAGNEMENT Une seule espèce animale par fiche, petit

A L'EXAMINATEUR INITIAL
(Personne formée à l'examen initial ayant établi cette fiche)

NOM :

Prénom : Tél. :

N° d'attestation :

Signature de l'examineur :

B LE PREMIER DÉTENTEUR DU GIBIER
(Chasseur, société de chasse ou association de chasseurs)

NOM :

Prénom : Tél. :

Adresse :

Signature du détenteur :

D1 GRAND GIBIER UNITAIRE

Espèce :
(Une seule espèce animale par fiche)

Lieu de mise à mort :

Date de mise à mort : jour mois année

Heure de mise à mort :
Sexe : (M/F)

Identification des animaux :		Heure de mise à mort	Sexe (M/F)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
N°			
N°			
N°			
N°			
N°			
N°			
N°			

D1, D2 - Zones d'identification du gibier (bracelets de chasse ou autres)

E1 L'EXAMEN INITIAL DU GRAND GIBIER

Lieu d'éviscération : Sur le lieu de chasse Au local de chasse

Lieu d'examen initial : Sur le lieu de chasse Au local de chasse

Date et heure de l'examen initial : jour mois année

Pas d'anomalie pour aucun des animaux listés sur le cadre D1

Anomalies constatées sur

	organes rouges	tube digestif	carcasse
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code anomalie* :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

***CODES ANOMALIES**

ORGANES ROUGES

C = Anomalie cœur
F = Anomalie foie
P = Anomalie poumon

CODES ANOMALIES CARCASSES

1 = Aspect putréfié / odeur de pourriture / de la cavité abdominale

2 = Souillure due à un animal mal nettoyé (boudin de panse) ou d'éviscération.

3 = Hémorragie sur les organes

4 = Taille, forme et position des ganglions lymphatiques anormaux.

5 = Mise en évidence d'abcès sur le tube digestif

ANOMALIE CARCASSES

Mettre une croix

E2 L'EXAMEN INITIAL DU PETIT GIBIER

Pas d'anomalie pour aucun des animaux listés sur le cadre D2

Anomalies petit gibier (description)

E1, E2 - Zones détaillant les anomalies

Examen initial

DU GIBIER et ou grand gibier

Exemplaire N°1
destiné à l'examineur initial

LA DESTINATION DU GIBIER

- Atelier de traitement Centre de collecte
 Commerce de détail Repas de chasse, associatifs

NOM :

Adresse :

Tél :

A,B,C - Zones
d'identification des
personnes intervenantes

En centre de collecte
En centre de collecte

Les grands gibiers examinés sont accompagnés de :
 leurs tubes digestifs leurs organes rouges leur tête

Délai moyen entre la mise à mort et l'éviscération : heures

RECHERCHE TRICHINE (sangliers pour commerce de détail)

Nom et adresse
du laboratoire :

Résultats à retourner à
(nom et adresse ou fax) :

Prélèvement réalisé par : examinateur détenteur autre (nom)

Nature du ou des prélèvement(s) langue autre,

A REMPLIR PAR LE LABORATOIRE

Prélèvement arrivé le jour mois année

Présence
de larves pour :

Analyse
effectuée le

jour mois année

N° Méthode :

N°

N° Résultat remis le :

N° jour mois année

N° Signature du responsable de

N° laboratoire :

N°

N°

Absence de larves pour les autres

F1 - Ne remplir que lorsqu'il
s'agit de sanglier(s),
destinés au commerce de
détail, aux repas de chasse ou
associatifs

F2 - Zone de résultats
d'analyse réservée au
laboratoire

Si le nombre de grands gibiers à examiner, de la même espèce dépasse 12, utiliser plusieurs fiches

Aides à la décision

Examen externe petit gibier

Etat général de l'animal, de la peau, des phanères et des extrémités

Examen Normal	Examen externe révélant une anomalie							
↓	Nodules, boules, tête enflée (yeux)				Zone déplumée, croûtes saignantes		Maigreur extrême	
	LAPIN		OISEAU		OISEAU		OISEAU / LAPIN	
	Cause : myxomatose		Cause : variole		Cause : poux		Causes : multiples, à risque	
CONSOMMATION ET VENTE	CONSOMMATION	VENTE	CONSOMMATION	VENTE	CONSOMMATION	VENTE	CONSOMMATION	VENTE
OUI	NON (répugnance)	NON (répugnance)	NON (répugnance)	NON (répugnance)	NON (répugnance)	NON (répugnance)	NON (répugnance)	NON (répugnance)

**Pour l'examen du grand gibier,
se référer au document plié ci-joint.**

Aides à la décision

Recommandations pour l'examen initial

Portez des gants ! Pour examiner un gibier chassé, il est recommandé de porter des gants. En effet, vous allez aborder un animal dont vous ne connaissez pas l'état sanitaire. Certaines maladies de la faune sauvage sont transmissibles à l'homme. Porter des gants pour éviscérer et examiner un animal est donc une précaution de bon sens !

Recueillez les informations du terrain ! L'examen initial commence par une question au chasseur : A-t-il constaté quelque chose d'anormal dans le comportement de l'animal avant le tir ? Si oui, cela peut conduire à une suspicion sur le gibier présenté.

- petit gibier : seul l'examen externe pourra être pratiqué. Restez prudent : certaines maladies ne se voient pas extérieurement mais peuvent être dangereuses pour le manipulateur.
- grand gibier : la suite de l'examen sur l'animal et ses viscères pourra éventuellement mettre en évidence une anomalie qu'il conviendra de signaler sur la fiche d'examen initial.

Remplissez la fiche d'examen initial même en l'absence d'anomalie ! Quelle que soit la conclusion de l'examen initial, n'oubliez pas de remplir la fiche d'examen initial et d'indiquer les éventuelles anomalies, même si elles n'ont pas conduit à écarter le gibier de la commercialisation ! En outre, l'absence d'anomalie est aussi une indication à transmettre !

Profitez-en aussi pour vérifier la traçabilité !

Et s'il demeure un doute ?

Si vous détectez une anomalie non prévue par l'outil d'aide à la décision, vous ne pouvez conclure l'examen initial. Dans ce cas, 2 solutions possibles :

- soit faire appel à un vétérinaire ou aux services vétérinaires
- soit envoyer l'animal avec ses organes en atelier de traitement, en barrant la partie "examen initial" de la fiche de renseignements (signifiant par là que vous n'avez pas pu conclure). A l'atelier de traitement, les services vétérinaires inspecteront la carcasse et pourront statuer.

Aucune commercialisation en direct sur le marché de détail s'il demeure un doute !

Fédération Nationale des Chasseurs

13, rue du Général Lederc 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tel : 01 41 09 65 10 - Fax : 01 41 09 65 20 - www.chasseurdefrance.com